

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2504-08

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire

Conseillers en exercice : 13

Présents : 12+1 proc

Votants : 13

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian DI MARTINO – Sandrine BARRALIS – Michel CORSINI – Béatrice ROZIER – Jean-Marc BLANIC – Philippe ALLEGRI – Fabienne GALLI – Chantal BARBIER – Patrice MARTIN

Absente excusée : Karine FAGES

**Objet : Affectation du résultat
D'exploitation de l'exercice 2024
COMMUNE**

Secrétaire : Gérard STOERKEL

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M57 en vigueur, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement tel que constaté au Compte Financier Unique (CFU) à la clôture de l'exercice écoulé.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde doit être affecté en résultat de fonctionnement reporté (002), en dotation complémentaire en réserve (1068 – excédent de fonctionnement capitalisé).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, après avoir entendu la lecture du CFU 2024, de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

		DEPENSES	RECETTES	
REALISATION	FONCTIONNEMENT	1 277 387.48	1 418 307.73	Résultat exercice 140 920.25
REPORT N-1	Report / FONCT.		818 625.65	Excédent antérieur reporté 818 625.65
TOTAL	Réalisation + reports	1 277 387.48	2 236 933.38	959 545.90

Dès lors, il est demandé à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat du CFU comme suit :

- affectation obligatoire en R002 fonctionnement 659 545.90 €
- affectation en R1068 investissement 300 000.00 €

Ces résultats seront repris au budget primitif 2025 de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 pour le budget Commune

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Gérard STOERKEL

Le Maire,

Signé électroniquement par : Gérard BRANDA

Date de signature : 22/04/2025

Qualité : Maire